



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 08 avril 2019
affiché ou publié le lundi 08 avril 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190328-lmc1H21905H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H21905H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 mars 2019

n° 043-19

Objet : *RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour la pose de fibre optique dans des réseaux souterrains*

- date de convocation le 22 mars 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Benoit Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 14

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 28 mars 2019

délibération n° 043-19

objet **RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour la pose de fibre optique dans des réseaux souterrains**

Aloïs Chassot, conseiller délégué chargé de l'économie numérique et du territoire connecté, en lien avec Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, expose que la Ville de Chambéry, le Département de la Savoie et Grand Chambéry ont exprimé des besoins en termes de liaisons par fibre optique pour relier leurs bâtiments respectifs, avec la possibilité de réaliser des tronçons communs dans des réseaux souterrains (fourreaux, collecteurs d'eaux usées, eaux pluviales...).

Ces collectivités souhaitent se regrouper pour la passation de marchés communs en vue de partager les coûts de ces réalisations sur des tronçons communs et ainsi améliorer l'efficacité économique de ces investissements.

Il est proposé la création d'un groupement de commandes pour la passation de marchés liés à la pose de fibre optique dans des réseaux souterrains. Le rôle de coordonnateur du groupement de commandes, auquel revient la charge d'organiser la consultation, sera tenu par Grand Chambéry.

Notamment, un accord-cadre à bons de commande, sous forme de marché à procédure adaptée, sera lancé pour la réalisation de travaux des travaux de génie civil et de pose de fibre optique dans des réseaux souterrains, sur des tronçons communs et non communs, ainsi que pour l'étude et le tirage dans les fourreaux de l'opérateur historique.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la conclusion des conventions de groupement de commandes,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment ses articles 28, 36 et 42,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la création du groupement de commandes avec la Ville de Chambéry et le Département de la Savoie, dont Grand Chambéry sera le coordonnateur, pour la pose de fibre optique dans des réseaux souterrains,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

Article 3 : approuve le lancement d'un accord-cadre à bons de commande, sous forme de marché à procédure adaptée, pour la réalisation de travaux des travaux de génie civil et de pose de fibre optique dans des réseaux souterrains, sur des tronçons communs et non communs, ainsi que pour l'étude et le tirage dans les fourreaux de l'opérateur historique,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 043-19

Objet de l'acte : RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour la pose de fibre optique dans des réseaux souterrains

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s) :
Convention constitutive de groupement de commandes pour la passation et l'exécution de marchés publics ayant pour objet la pose de fibres optiques dans des réseaux souterrains

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21905H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21905H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019